

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 13 juin 2019

Date de convocation : 6 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers absents excusés : 6
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin, à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GRIMAULT Guillaume, PETIT Sébastien, LE ROY Jean-Claude, MOREAU Marylène, MEUNIER Hélène.

Etaient absents excusés :

Mme BRETON Christine, pouvoir à M. GRIMAULT Guillaume,
Mme PITON Muguette pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,
Mme GOKELAERT Pascaline,
Mme LANDRY Pascale, pouvoir à M. PETIT Sébastien,
M. SCHNORR Roland, pouvoir à M. GUILBERT Christian,
Mme TRIN Nathalie.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Guillaume GRIMAULT a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Organisation du 14 juillet 2019 :

a. Repas :

Le Conseil prend connaissance du menu proposé pour le 14 juillet. Il est décidé de modifier le dessert.

b. Tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 11 € par personne et enfant âgé de 10 ans et plus, la participation au déjeuner du 14 juillet.
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

L'apéritif (Kir) et le café ou le thé seront offerts par la Commune.

4. Péri-scolaire 2019/2020 :

a. Horaires :

A compter de la prochaine rentrée scolaire, en réponse au besoin exprimé par plusieurs parents, il est envisagé d'assurer l'accueil des enfants le matin dès 7 heures (7h30 auparavant).

La commission scolaire, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable.

b. Tarifs :

Pour le créneau 7h / 7h30, il est proposé de facturer 1€ la ½ heure de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Pour la prochaine rentrée scolaire 17 nouveaux enfants devraient être accueillis et 5 devraient partir. L'effectif total serait donc de 37 élèves.

Une nouvelle institutrice prendra ses fonctions Ymeray en septembre pour les classes de CM2, CM1 et CE2.

Il est rappelé que la fête de l'école se déroulera le 28 juin avec la kermesse à 17h30 et la remise des livres à 19h30. Tous les membres du Conseil Municipal sont invités.

Le compte rendu de la dernière commission scolaire est demandé.

5. Demandes de la société CLAAS :

a. Rejet des eaux pluviales et eaux usées épurées,

Madame le Maire donne lecture du courrier de la société CLAAS en date du 20 mai 2019 par lequel elle demande l'autorisation de rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées traitées dans un fossé communal aux lieux dits « Mont Sion » et « les Noyers ».

Pour faire suite à cette demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne s'oppose pas au rejet des eaux pluviales et des eaux usées traitées dans le fossé communal, sous réserve de l'accord des services concernées (police de l'eau, DDT, ...).

D'autre part, une convention devra être établie, définissant entre autres les obligations et charges respectives liées à l'entretien du fossé (pour rappel : le fossé est situé de la Route Départementale 116 à la rivière Voise).

b. Dégrèvement Taxe d'Aménagement.

Madame le Maire donne lecture du courrier de la société CLAAS en date du 4 avril 2019 par lequel elle sollicite une réduction exceptionnelle du taux de la Taxe d'Aménagement.

Cette demande n'est pas recevable pour le projet en cours. En effet, le permis de construire est sur le point d'être délivré (d'ici au 21 juin 2019). C'est donc le taux de la Taxe existant qui s'applique, soit 5 %.

Le Taux pourrait être éventuellement modifié par décision du Conseil Municipal prise avant le 30 novembre 2019, mais pour une application à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, le projet CLAAS serait de fait exclu.

En conséquence, le Conseil Municipal, regrette de ne pas pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

6. Décision Modificative sur le Budget Assainissement.

Dans le Budget Primitif 2019 du service assainissement, la reprise des résultats est erronée, la somme de 15 846,05 € portée en recettes au compte 001 aurait du être inscrite en dépenses au compte 001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative qui suit :

En dépenses d'investissement :

Article		Prévu au BP	Décision Modificative	
			en plus	en moins
001	Solde d'exécution reporté	0.00 €	15 846.05 €	

En recettes d'investissement :

Article		Prévu au BP	Décision Modificative	
			en plus	en moins
001	Solde d'exécution reporté	15 846.05 €		15 846.05 €
1641	Emprunt	598 622.43 €	31 692.10 €	

7. Acceptation de devis :

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les dépenses suivantes et signer les devis correspondants :

1°) Ecoulement des eaux pluviales : installation d'une grille face au 2 rue des Petits Prés et raccordement au regard existant.

Devis de l'entreprise TOUZET : 2 481,50 € HT, soit 2 977,80 € TTC.

2°) Fourniture et installation de 2 radars pédagogiques.

Devis d'Elan Cité : 4 149,00 € HT, soit 4 978,80 € TTC.

3°) Remise en état du tampon « Eaux pluviales » place de l'Eglise.

Devis de l'entreprise TOUZET : 1 255,00 € HT, soit 1 506,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces 3 devis,
- donne délégation à Madame le Maire, pour toutes formalités et signatures relatives à ces commandes.

8. Informations.

a. Décisions d'urbanisme :

Permis de construire :

2019-001 : M. GODOU Jean-Christophe	1 ruelle aux Anes	Extension habitation	Avis favorable
2019-02 : M. APRELEFF Jean-Marc	10 rue du Chapitre	Aménagement des combles	Avis favorable

Déclarations Préalables :

2019-006 : Mme BICHOT Christelle	20bis rue de la Mairie	Changement des fenêtres et pose de volets roulants	Avis favorable
2019-007 : M. GALLON Benjamin	1 rue de la Barbelette	Clôture	Avis favorable
2019-008 : M. Mme ANTIR Dhaou & Stéhié	16C rue de l'Ormail	Clôture latérale	Avis favorable

b. Dates :

Réunions internes (non publiques) :

Commission d'urbanisme : mercredi 3 juillet à 10h30

Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 septembre à 20h00

c. Divers :

- Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion à la Direction Départementale des Territoires le 17 juin relative à la station d'épuration et indique avoir transmis le dossier préparatoire, par voie de mail à tous les membres du Conseil.
- Un devis pour l'élagage de l'ancienne voie ferrée a été sollicité auprès de la société ARPAJA.
- Il est demandé si une date de réunion de la commission des travaux est envisagée prochainement sur les points abordés dernièrement : poteaux incendie, infiltration église, accès handicapés école, ...
Aucune date n'est fixée pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Jocelyne PETIT

